

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - PAREMPUYRE - Rue de Macau et chemin de Lauga- Fonds
Conjoncturel de Solidarité - Assainissement Eaux Usées - Appel d'offres ouvert
- Décision - Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a adopté, par délibération n°2006/0302 du 28 avril 2006, un programme concernant des travaux d'assainissement Eaux Usées, prévu au Fonds Conjoncturel de Solidarité pour les exercices 2006 à 2008.

Dans le cadre de la programmation relative à l'assainissement Eaux Usées, notre Etablissement Public a décidé de lancer un appel d'offres ouvert à prix unitaires et avec variantes limitées, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation du collecteur d'eaux usées prévu rue de Macau/Chemin de Lauga, sur la commune de PAREMPUYRE.

Cet aménagement, nécessaire pour l'évacuation des eaux usées dans le secteur, permettra d'équiper la voie publique d'un collecteur d'assainissement collectif.

Les travaux consisteront en :

- la pose d'un collecteur Eaux Usées ø 200 sur 175 ml rue de Macau (entre la rue du Bourdillot et le chemin de Lauga) et son raccordement avec le Génie Civil de l'ouvrage aval, afin de récupérer les eaux usées et les envoyer sur le collecteur aval de la rue de Macau ;

- la fourniture et la pose d'une conduite de refoulement en PEHD rue de Macau sur 212,50 ml, d'une station de pompage et de son équipement électrique, afin d'évacuer les eaux usées amont et les renvoyer sur le collecteur aval, rue de Macau. Cette conduite et sa station de refoulement ont été dimensionnées afin de prendre en compte le raccordement gravitaire d'extensions futures du secteur ;

- la pose d'un collecteur Eaux Usées ø 200 sur 120 ml chemin du Lauga (de la rue de Macau à la parcelle AT36) et son raccordement avec le Génie Civil de l'ouvrage aval, afin de récupérer les eaux usées et les envoyer sur le collecteur de l'avenue de Macau ;

- les démolitions, regards de visite, bouches d'égout, ouvrages, branchements, raccordements, reprises et réfections éventuelles demandées dans le cadre de la consultation.

Il n'a pas semblé nécessaire d'allotir, car il s'agit, au regard du bordereau des prix unitaires, de travaux d'assainissement homogènes et indissociables, qu'un opérateur économique qualifié en la matière, répondant habituellement à ce type de consultation, est en mesure de réaliser seul.

Les travaux ont été estimés par le service à 340 380 € T.T.C. (soit 284 598,66 € H.T.), avec une durée maximale d'exécution de 36 semaines.

La dépense est prévue au Budget annexe Assainissement de l'exercice 2007, chapitre 23, compte 2315, CRB O200, Programme UB.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée nationale.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^e étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2007